



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 13 octobre 2023

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : créer un vrai cheminement pour les piétons.

Lyon 5e Adt / Créer – Fiche N°38

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à la Maire du 5e Adt

Madame,

Je vous écris pour vous demander la création d'un vrai cheminement pour les piétons.
En effet, celui-ci n'existe pas au niveau du 78 rue des Aqueducs, juste à côté d'un des vestiges de l'aqueduc de la Brevenne.

La situation existante est celle d'une maison avec un accès par des escaliers, et des places de stationnement sur la chaussée le long de ces escaliers et du palier servant d'accès à la maison.
Mais il n'y a **aucun trottoir**, et donc le piéton est obligé de monter, puis de descendre plus loin ces escaliers. Si c'est une Personne à Mobilité Réduite ou bien un parent avec landau, il faut donc traverser la rue, et même deux fois si le but de ce piéton est de se rendre rue de Boyer, côté Tassin La Demi-Lune : ➔ photos page 2.

Cette situation ne peut plus durer.

Aussi, mon Association demande **la création d'un vrai trottoir** pour assurer ce cheminement, et donc la suppression d'un certain nombre de places de stationnement automobile.

Comptant sur vous, je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès

